


Type d'intervention	Interpellation (art. 33 RCG)	
1 ^{er} signataire	Vuille Côme	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Vuille Côme	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> 
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

Titre

EMS: Où en est-on?

Texte de l'intervention

Notre nouvel EMS vient d'être inauguré et diverses questions demeurent ouvertes, soit concernant son fonctionnement (par exemple : fixation définitive des tarifs), soit concernant l'impact de cette structure sur les finances communales. Le Conseil communal a annoncé la création d'une SA à qui serait transféré l'EMS pour fin 2015. Il est important pour le législatif de connaître l'avancement de ce dossier, en particulier de s'assurer que ce transfert soit possible et qu'il se fasse à l'échéance prévue. Pour rappel, si l'EMS figure toujours dans les comptes communaux en 2015, la commune devra respecter la loi cantonale (qui plus est suite au non-respect de la loi pour les comptes 2014) et ainsi procéder à un amortissement important.

Conclusion

Nous prions le Conseil communal de nous fournir toutes les informations utiles et actuelles au sujet de l'EMS, principalement s'agissant de la fixation définitive des tarifs et de l'évolution de la création d'une SA pour fin 2015 à qui cet EMS serait transféré.

Collombey-Muraz, le 19 août 2015

1^{er} signataire :



Demande une réponse officielle



Reçu le 19.08.2015

